

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté du 20 mai 2026

portant création de la spécialité « Lutherie guitare » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance

NOR : MENE2608838A

Le ministre de l'éducation nationale et la ministre des outre-mer,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-1 à D. 337-25-1 ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2007 fixant la liste des certificats d'aptitude professionnelle dénommés « métiers d'art » ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2014 modifié relatif à l'obtention de dispenses d'unités aux examens du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2017 modifié fixant les conditions dans lesquelles les candidats ajournés aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle peuvent conserver des notes qu'ils ont obtenues ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2018 modifié relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2019 modifié portant application des nouvelles organisations d'enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel et au certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'arrêté du 30 août 2019 modifié fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général ;

Vu l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation Mobilité Pro dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chef-d'œuvre prévue à l'examen du certificat d'aptitude professionnelle par l'article D. 337-3-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2020 modifié fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2023 modifié fixant les groupements de mathématiques pour les spécialités de certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 26 mars 2026 ;

Vu l'avis conforme de la commission professionnelle consultative « Arts, spectacles et médias » en date du 9 avril 2026,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Il est créé la spécialité « Lutherie guitare » de certificat d'aptitude professionnelle, dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.

La présentation synthétique du référentiel du diplôme est définie en annexe I du présent arrêté.

Article 2

Le référentiel des activités professionnelles est défini en annexe II, et le référentiel de compétences est défini en annexe III.

Article 3

Le référentiel d'évaluation est fixé en annexe IV du présent arrêté qui comprend les parties IV *a* relative aux unités constitutives du diplôme, IV *b* relative au règlement d'examen et IV *c* relative à la définition des épreuves sous la forme ponctuelle et sous la forme du contrôle en cours de formation.

Article 4

Les horaires applicables sous statut scolaire sont fixés par le tableau annexé à l'arrêté du 21 novembre 2018 susvisé.

La préparation à la spécialité « Lutherie guitare » de certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de 12 semaines. Les modalités, l'organisation et les objectifs de cette formation sont définis en annexe V du présent arrêté.

Article 5

Le tableau figurant à l'annexe II de l'arrêté du 19 avril 2019 susvisé est ainsi modifié :

a) Après les mots : « ASSISTANT TECHNIQUE EN INSTRUMENTS DE MUSIQUE - option guitare », sont ajoutés les mots : « (dernière session 2027 avec une session supplémentaire en 2028) » ;

b) Après la ligne relative au certificat d'aptitude professionnelle « LAPIDAIRE - option b - pierres de couleur » il est inséré la ligne suivante :

«

LUTHERIE GUITARE (première session 2028)	Arrêté du 20/05/26	12
---	--------------------	----

».

Article 6

Tout candidat sous statut scolaire ou d'apprenti passe l'ensemble des épreuves au cours de la même session, sauf s'il bénéficie de dispenses d'épreuves, de conservation de notes ou s'il est autorisé à répartir ses épreuves sur plusieurs sessions.

Tout candidat sous un autre statut, ou sous statut scolaire ou d'apprenti s'il a obtenu une dérogation individuelle, peut demander à passer l'ensemble de ses épreuves au cours de la même session ou à les répartir sur plusieurs sessions, conformément aux dispositions des articles D. 337-9 et D. 337-10 du code de l'éducation. Il précise son choix au moment de son inscription. Dans le cas où il demande à répartir les épreuves sur plusieurs sessions, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Lors de leur inscription, les candidats précisent également la ou les épreuves facultatives auxquelles ils souhaitent se présenter.

La spécialité « Lutherie guitare » de certificat d'aptitude professionnelle est délivrée aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté, conformément aux dispositions des articles D. 337-5 à D. 337-20 du code de l'éducation.

Article 7

Le tableau figurant en annexe de l'arrêté du 23 novembre 2023 susvisé est ainsi complété :

a) A la ligne relative au certificat d'aptitude professionnelle « Assistant(e) technique en instruments de musique option Guitare », il est inséré, dans la colonne intitulée « Année de la dernière session d'examen », la mention suivante : « 2027 ».

b) Après la ligne relative au certificat d'aptitude professionnelle « LAPIDAIRE - option b - pierres de couleur », il est inséré la ligne suivante :

«

Lutherie guitare	20/05/26	2028		1
------------------	----------	------	--	---

».

Article 8

La première session d'examen de la spécialité « Lutherie guitare » de certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2028.

Article 9

La dernière session d'examen de la spécialité « Assistant technique en instrument de musique option Guitare » du certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 octobre 2004 portant définition et fixant les conditions de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle « assistant technique en instruments de musique à quatre options : accordéon, guitare, instruments à vent et piano » aura lieu en 2027.

Une session supplémentaire est prévue en 2028 pour les candidats ajournés lors des sessions antérieures.

A l'issue de cette session qui s'achève le 31 décembre 2028, l'arrêté précité est abrogé.

Article 10

Le présent arrêté est applicable dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

Article 11

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 mai 2026.

Le ministre de l'éducation nationale,

Pour le ministre et par délégation :

Le chef du service de l'instruction publique, de l'action et de l'accompagnement pédagogiques,

P. DESBIOLLES

La ministre des outre-mer,

Pour la ministre et par délégation :

La directrice générale des outre-mer,

A.-G. BAUDOUIN

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
« LUTHERIE GUITARE »

Sommaire

ANNEXE I. – Présentation synthétique du référentiel du diplôme

ANNEXE II. – Référentiel des activités professionnelles

ANNEXE III. – Référentiel de compétences

 Compétences

 Savoirs associés

ANNEXE IV. – Référentiel d'évaluation

IV *a.* – Unités constitutives du diplôme

IV *b.* – Règlement d'examen

IV *c.* – Définition des épreuves

ANNEXE V. – Périodes de formation en milieu professionnel

ANNEXE I

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU RÉFÉRENTIEL DU DIPLOME

Certificat d'aptitude professionnelle « Lutherie guitare »

Activités	Blocs de compétences	Unités
A1 Accueil et conseil en lutherie guitare -	Bloc n° 1 Accueillir et conseiller en lutherie guitare	UP1 Accueil et conseil en lutherie guitare -
	- Accueillir, renseigner et conseiller le client. - Participer à l'organisation de l'espace de vente - Contribuer à la communication interne et externe - Établir un devis pour des opérations de maintenance courante	
A2 Étude et préparation d'une intervention sur guitare	Bloc n° 2 Étudier et préparer une intervention sur guitare	UP2 Étude et préparation d'une intervention sur guitare
	- Traduire graphiquement des solutions techniques - Traduire graphiquement des propositions esthétiques - Planifier et organiser une intervention	
A3 Réalisation de l'entretien et des réparations courantes d'une guitare	Bloc n° 3 Réaliser l'entretien et les réparations courantes d'une guitare	UP3 Réalisation de l'entretien et des réparations courantes d'une guitare
	- Organiser le poste de travail - Entretenir et régler tout type de guitare - Réaliser un câblage de guitare électrique et/ou apporter une modification - Réaliser des réparations de structures - Réaliser des retouches de vernis	
	Bloc n° 4 Français et Histoire-géographie-Enseignement moral et civique	Unité UG 1 Français et Histoire-géographie-enseignement moral et civique
	Français : - Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer - Reformuler, à l'écrit ou à l'oral, un message lu ou entendu - Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer - Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques - Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier Histoire-géographie-enseignement moral et civique : - Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'approprier les notions, se repérer, contextualiser - S'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie. - Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC). - Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC). - Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC)	
	Bloc n° 5 Mathématiques et physique-chimie	Unité UG 2 Mathématiques et physique-chimie
	- Rechercher, extraire et organiser l'information. - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité - Expérimenter, utiliser une simulation - Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage approprié.	
	Bloc n° 6 Éducation physique et sportive	Unité UG 3 Education physique et sportive
	- Développer sa motricité. - S'organiser pour apprendre et s'entraîner - Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter - Construire durablement sa santé - Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique	
	Bloc n° 7 Prévention-santé-environnement	Unité UG 4 Prévention-santé-environnement
	- Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation. - Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention	

Activités	Blocs de compétences	Unités
	– Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix – Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté – Agir face à une situation d'urgence	
	Bloc n° 8 Langue vivante étrangère	Unité UG 5 Langue vivante étrangère
	– L'épreuve de langue vivante étrangère a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à : - Comprendre la langue orale ; - Comprendre un document écrit ; - S'exprimer à l'écrit ; - S'exprimer à l'oral en continu ; - Interagir à l'oral dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle.	
	Bloc facultatif Arts appliqués et cultures artistiques	Unité facultative Arts appliqués et cultures artistiques
	Compétences d'investigation - Rechercher, identifier des ressources documentaires relatives à des problèmes de design et d'autres domaines de création ; - Classer et hiérarchiser différentes informations ; - Observer, comparer des réalisations dans un contexte défini ; - Repérer des caractéristiques communes dans différents domaines de création. Compétences d'expérimentation - Respecter les consignes et mettre en œuvre un cahier des charges simple relatif à une démarche de création design ; - Établir des propositions cohérentes d'expérimentation et de réalisation en réponse à un problème posé ; - Réinvestir des notions repérées dans des références relatives aux différents domaines du design et des cultures artistiques. Compétences de réalisation - Opérer un choix raisonné parmi des propositions de création design ; - Consolider une proposition ; - Présenter graphiquement ou en volume une intention ; - Rendre compte à l'oral et/ou à l'écrit d'une démarche partielle de conception design.	
	Bloc facultatif Mobilité	Unité facultative Mobilité
	– Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger. – Caractériser le contexte professionnel étranger. – Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger. – Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France. – Se repérer dans un nouvel environnement. – Identifier des caractéristiques culturelles du contexte d'accueil.	

ANNEXE II

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Certificat d'aptitude professionnelle « Lutherie guitare »**1. Le contexte professionnel***1.1. Types d'entreprises*

Le ou la titulaire du CAP « Lutherie guitare » peut exercer son activité dans plusieurs types d'entreprises : une entreprise de fabrication de guitares - PME de type manufacture ou bien atelier d'artisan pour les guitares - ou un commerce disposant d'un atelier de maintenance et de réparation de guitares ou dans une entreprise de distribution.

1.2. Secteur d'activité

Les entreprises réalisent des travaux pour le compte de :

- musiciens professionnels ou amateurs ;
- écoles de musique, conservatoires, centres culturels ;
- orchestres ;
- lieux de diffusion (salles de spectacles, théâtres, opéras) ;
- associations ;
- collectivités et entreprises.

2. L'emploi et la qualification*2.1. Définition de l'emploi*

Le ou la titulaire du CAP « Lutherie guitare » est un professionnel qualifié. Il ou elle intervient dans :

- l'entretien et la maintenance des guitares ;
- la réparation des guitares ;
- le conseil du client.

Le ou la titulaire du CAP maîtrise les gestes techniques spécifiques à la lutherie des guitares de types acoustique, électro-acoustique et électrique.

2.2. Classification du diplôme et niveau de qualification

Ce diplôme se situe au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles.

L'appellation la plus courante de l'emploi et du niveau de qualification est *assistant ou assistante en lutherie guitare*.

2.3. Perspectives d'évolution

Le ou la titulaire du CAP « Lutherie guitare » doit s'intégrer dans une équipe de travail. Il ou elle dispose des connaissances techniques permettant d'effectuer, l'entretien, la maintenance et les réparations simples.

Il ou elle peut poursuivre sa formation professionnelle en suivant une formation de niveau 4 conduisant au brevet national des métiers d'art (BNMA) afin de maîtriser l'ensemble des techniques de réparation et de fabrication puis vers une formation de niveau 6.

Après ce complément de formation ou plusieurs années d'expérience, il ou elle pourra évoluer vers une activité en pleine responsabilité.

2.4. Activités professionnelles et place dans l'organisation de l'entreprise

Les activités sont réalisées en prenant en compte les critères techniques, patrimoniaux et environnementaux, liées à l'entretien et à la réparation des guitares.

Dans le respect d'un cahier des charges ou de consignes, l'assistant en lutherie guitare est amené à :

- accueillir, renseigner et conseiller le client ;
- contribuer à la veille et à la communication de l'entreprise ;
- établir un diagnostic de première intention et un devis pour des opérations de maintenance courante ;
- préparer son intervention ;
- démonter, nettoyer et remonter la guitare ;
- réaliser une opération d'entretien, de maintenance ou de réparation simple ;
- rendre compte du travail réalisé.

2.4.1. Exigences transversales aux activités professionnelles

Dans tous les cas, le ou la titulaire du CAP « Lutherie guitare » devra prendre en compte les :

- exigences de santé et de sécurité au travail ;
- exigences environnementales ;
- exigences en termes d'attitudes professionnelles ;
- évolutions réglementaires et technologiques.

Exigences de santé et sécurité au travail

Le ou la titulaire du certificat d'aptitude professionnelle « Lutherie guitare » est sensibilisé(e) aux enjeux de santé et de sécurité. Dans toutes ses activités, il ou elle sera amené(e) à :

- participer, à son niveau, à l'analyse des risques professionnels en appréhendant les dangers pour sa santé et sa sécurité ainsi que pour celles des biens et des personnes, tout en préservant les installations. Ses contributions permettent la mise à jour du document unique d'évaluation des risques (DUER) ;
- mettre en œuvre les principes généraux de prévention des risques professionnels et de secours aux personnes.

Exigences environnementales

En vue de répondre aux exigences environnementales, à la gestion des déchets et à la maîtrise de la consommation énergétique, l'action du ou de la titulaire du certificat d'aptitude professionnelle « Lutherie guitare » s'exerce dans le respect des normes françaises et européennes en vigueur.

Le ou la titulaire du CAP « Lutherie guitare » doit :

- respecter les normes françaises et européennes en vigueur concernant la gestion des déchets et la maîtrise de la consommation énergétique ;
- intervenir pour supprimer les risques environnementaux immédiats ;
- mettre en œuvre des solutions techniques afin de minimiser son impact sur l'environnement.

Exigences d'attitude professionnelle

Le développement des attitudes professionnelles décrites ci-dessous est nécessaire à la pleine acquisition des compétences du référentiel :

- cultiver la patience dans les tâches répétitives et maintenir une concentration soutenue pour exécuter des tâches minutieuses ;
- accepter les retours constructifs pour améliorer la qualité de ses réalisations ;
- maintenir une attitude respectueuse et collaborative avec les collègues et supérieurs ;
- participer activement à la cohésion d'équipe, notamment lors de projets collectifs.

Evolutions réglementaires et technologiques

Les métiers de la facture instrumentale ont connu des évolutions ces dernières années qui nécessitent de prendre en compte tout particulièrement :

- les réglementations sur l'accès aux matériaux (importation de bois ou les matériaux d'origine animale) ;
- l'utilisation croissante d'outils issus des nouvelles technologies dans la conception et la fabrication.

Les titulaires du CAP « Lutherie guitare » intègrent dans leurs pratiques professionnelles les principes de l'inclusion et les conditions d'accessibilité favorables à l'accueil de tout public. Que ce soit dans leurs interactions avec la clientèle ou au sein de l'atelier d'art, ils veillent à respecter les engagements RSE de l'entreprise.

3. Principaux matériaux et produits utilisés

Matériaux et Produits	Nature
Bois et dérivés	Massif
	Contre-plaqué
	Placages
	Panneaux de particules et fibres
Colles	Colles synthétiques
	Colles animales
Matériaux métalliques	Métaux non ferreux (maillechort, cuivre, laiton...)
	Acier inox
Matériaux composites	Fibre de carbone
	Fibre végétale

Matériaux et Produits	Nature
Produits de finition	Vernis
	Teintes
	Produits de masquage
Accessoires	Cordes
	Accessoires de jeu
	Accessoires d'amplification

4. Liste des activités et des tâches

Pour chacune des tâches, le degré d'autonomie de l'assistant ou l'assistante en lutherie guitare est indiqué selon trois niveaux associant son autonomie réelle de savoir-faire et sa responsabilité concernant l'exécution et le résultat attendu de la tâche.

Sous contrôle	Le titulaire du CAP « Lutherie guitare » exécute la tâche sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique et selon une méthode imposée (<i>autonomie partielle</i>).
Autonomie	Le titulaire du CAP « Lutherie guitare » maîtrise l'exécution de la tâche et peut en choisir la méthode d'exécution (<i>autonomie totale</i>).
Responsabilité	Le titulaire du CAP « Lutherie guitare » exerce durant la tâche la responsabilité partielle ou totale : - 1 : des personnels (gestion d'une petite équipe et de la sécurité) ; - 2 : des moyens (utilisation rationnelle des matériels) ; - 3 : des produits réalisés (conformité, qualité).

Activités	A1 – Accueil et conseil en lutherie guitare
	A2 – Étude et préparation d'une intervention sur guitare.
	A3 – Réalisation de l'entretien et des réparations courantes d'une guitare.

ACTIVITÉS	TÂCHES	Sous contrôle	Autonomie	Responsabilité sur
A1 Accueil et conseil en lutherie guitare	T1 – Accueillir, renseigner, orienter le client.		X	2
	T2 – Caractériser la guitare et l'univers musical du client.		X	
	T3 – Conseiller le client sur les pièces et les accessoires.		X	
	T4 – S'assurer de l'état et de l'approvisionnement du matériel, des fournitures.		X	
	T5 – Établir le diagnostic d'un instrument.		X	
	T6 – Établir un devis pour des opérations courantes de maintenance.		X	
	T7 – Vérifier par un essai que la réparation et le réglage de la guitare sont conformes aux résultats attendus.		X	
	T8 – Restituer la guitare.		X	
	T9 – Contribuer à la veille et à la communication de l'entreprise.	X		
ACTIVITÉS	TÂCHES	Sous contrôle	Autonomie	Responsabilité sur
A2 Étude et préparation d'une intervention sur guitare	T1 - Prendre connaissance du cahier des charges et des consignes écrites et orales.		X	2
	T2 - Représenter des solutions techniques.		X	

ACTIVITÉS	TÂCHES	Sous contrôle	Autonomie	Responsabilité sur
	T3 - Représenter des solutions esthétiques.	X		
	T4 - Définir les différentes phases d'exécution et leur chronologie.		X	
A3 Réalisation de l'entretien et des réparations courantes d'une guitare	T1 - Préparer, organiser le poste de travail (atelier, espace commercial, magasin).		X	2 3
	T2 - Assurer les opérations de montage et de démontage.		X	
	T3 - Régler tous types de guitare.		X	
	T4 - Réaliser un câblage de guitare électrique ou apporter une modification à partir d'un schéma.		X	
	T5 - Fabriquer des sillets de tête et de chevalet.	X		
	T6 - Réaliser des réparations de structure.	X		
	T7 - Réaliser une planification de frettes.	X		
	T8 - Réaliser un frettage.	X		

TABLEAUX DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

ACTIVITÉ		A1 – Accueil et conseil en lutherie guitare	
TÂCHES			
T1 – Accueillir, renseigner, orienter le client. T2 –Caractériser la guitare et l’univers musical du client. T3 – Conseiller le client sur les pièces et les accessoires. T4 – S’assurer de l’état et de l’approvisionnement du matériel, des fournitures. T5 – Établir le diagnostic d’un instrument. T6 – Établir un devis pour des opérations courantes de maintenance. T7 – Vérifier par un essai que la réparation et le réglage de la guitare sont conformes aux résultats attendus. T8 – Restituer la guitare. T9 – Contribuer à la veille et à la communication de l’entreprise.			
CONDITIONS D’EXERCICE			
Situation de travail			
	Atelier Magasin de musique		
Données techniques / ressources			
	Consignes de travail et procédures. Planning des interventions. Documents et bases de données des fournisseurs et des fabricants. Méthodes et techniques de l’entreprise. Stocks. Instructions permanentes de sécurité. Demande client.		
Ressources humaines et moyens matériels			
	Supérieur hiérarchique et équipe de travail. Équipements d’exposition et d’intervention. Outillages. Équipements de protection individuels et collectifs.		
Autonomie : T1 à T8		Responsabilité sur : A – Personnes ☐ B – Moyens ☒ C – Produit ☐	
Sous contrôle : T9			

RÉSULTATS ATTENDUS
T1 – Accueillir, renseigner, orienter le client. La posture professionnelle est adaptée, l'accueil prend en compte l'univers artistique du client et les réponses apportées sont précises et exhaustives.
T2 – Caractériser la guitare et l'univers musical du client. Les caractéristiques techniques, acoustiques, organologiques, de jeu ainsi que l'univers musical du client sont identifiées.
T3 – Conseiller le client sur les pièces et les accessoires. Les conseils guident le client dans ses choix.
T4 – S'assurer de l'état et de l'approvisionnement du matériel, des fournitures. Les besoins et les délais sont anticipés et permettent la fluidité de l'activité professionnelle.
T5 – Établir le diagnostic d'un instrument. Le diagnostic identifie les caractéristiques et les dysfonctionnements de l'instrument, il permet au client de comprendre la nature des travaux à réaliser.
T6 – Établir un devis pour des opérations courantes de maintenance. Le coût de la maintenance est communiqué au client et prend en compte les tarifs de l'entreprise (matériel, et forfait professionnel de coût horaire).
T7 – Vérifier par un essai que la réparation et le réglage de la guitare sont conformes aux résultats attendus. La guitare est testée et la réparation répond aux attentes du client.
T8 – Restituer la guitare. La guitare est rendue propre et en état de jeu.
T9 – Contribuer à la veille et à la communication de l'entreprise. Les produits, offres et manifestations sont mis en avant selon les méthodes déterminées par l'entreprise, et les contenus numériques sont suivis et modérés si besoin afin d'assurer la bonne image de l'entreprise.

ACTIVITÉ	A2 – Étude et préparation d’une intervention sur guitare	
TÂCHES		
T1 – Prendre connaissance du cahier des charges et des consignes écrites et orales. T2 – Représenter des solutions techniques. T3 – Représenter des solutions esthétiques. T4– Définir les différentes phases d’exécution et leur chronologie.		
CONDITIONS D’EXERCICE		
Situation de travail		
	Atelier Magasin de musique.	
Données techniques / ressources		
	Cahiers des charges et de fabrication (consignes écrites et orales). Contraintes techniques et esthétiques. Documents fournisseurs ou fabricants. Moules, modèles et gabarits. Fiches de données de sécurité des produits utilisés. Temps de fabrication. Méthodes et techniques de l’entreprise.	
Ressources humaines et moyens matériels		
	Supérieurs hiérarchiques et équipe de travail. Équipements informatiques. Matériel de tracé.	
Autonomie : T1, T2, T4		Responsabilité sur : A – Personnes ☐ B – Moyens ☒ C – Produit ☐
Sous contrôle : T3		

RÉSULTATS ATTENDUS	
T1 – Prendre connaissance du cahier des charges et des consignes écrites et orales. La prise de connaissance des documents et des consignes permet d’identifier le travail à réaliser.	
T2 – Représenter des solutions techniques. Les représentations correspondent aux données techniques et rendent compte des opérations de fabrication, de réparation ou de maintenance à réaliser.	
T3 – Représenter des solutions esthétiques. Les esquisses répondent aux attendus esthétiques du cahier des charges.	
T4 – Définir les différentes phases d’exécution et leur chronologie. Les opérations sont identifiées et organisées dans le respect du cahier des charges, des consignes écrites et orales, des méthodes et techniques prescrites par l’entreprise.	

ACTIVITÉ		A3 – Réalisation de l'entretien et des réparations courantes d'une guitare	
TÂCHES			
T1 – Préparer, organiser le poste de travail (atelier, espace commercial, magasin). T2 – Assurer les opérations de montage et de démontage. T3 – Régler tous types de guitare. T4 – Réaliser un câblage de guitare électrique ou apporter une modification à partir d'un schéma. T5 – Fabriquer des sillets de tête et de chevalet. T6 – Réaliser des réparations de structure. T7 – Réaliser une planification de frettes. T8 – Réaliser un frettage.			
CONDITIONS D'EXERCICE			
Situation de travail			
	Atelier Magasin de musique.		
Données techniques / ressources			
	Cahier des charges. Contraintes techniques et esthétiques. Documents fournisseurs ou fabricants. Modèles et gabarits. Matériaux, produits. Planification des tâches. Fiches de données de sécurité des produits utilisés. Méthodes et techniques de l'entreprise. Instructions permanentes de sécurité.		
Ressources humaines et moyens matériels			
	Supérieur hiérarchique et équipe de travail. Outillages et équipements de l'atelier. Équipement de protection individuelle.		
Autonomie : T1 à T4		Responsabilité sur : A – Personnes☐ B – Moyens☑ C – Produit☑	
Sous contrôle : T5 à T8			

RÉSULTATS ATTENDUS
T1 – Préparer, organiser le poste de travail (atelier, espace commercial, magasin). Le poste de travail est fonctionnel, dans le respect des règles d'hygiène, d'ergonomie et de sécurité.
T2 – Assurer les opérations de montage et de démontage. Les éléments sont démontés, répertoriés et remontés chronologiquement et permettent le bon fonctionnement de l'instrument.
T3 – Régler tous types de guitare. Le réglage permet le fonctionnement optimal de l'instrument et tient compte des besoins du musicien.
T4 – Réaliser un câblage de guitare électrique ou apporter une modification à partir d'un schéma. Le schéma de câblage est respecté, les soudures et le chemin de câblage sont réalisés de manière esthétique et fonctionnelle.
T5 – Fabriquer des sillets de tête et de chevalet. Les sillets sont façonnés et ajustés conformément aux cotes et de manière esthétique.
T6 – Réaliser des réparations de structure. La réparation est mécaniquement durable et esthétiquement discrète.
T7 – Réaliser une planification de frettes. Le plan de frettes permet le fonctionnement optimal de l'instrument.
T8 – Réaliser un frettage. Le plan de touche, la pose et le façonnage des frettes permet le fonctionnement optimal de l'instrument.

ANNEXE III

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Certificat d'aptitude professionnelle « Lutherie guitare »

PRÉSENTATION DES BLOCS ET DES COMPÉTENCES

ACTIVITÉS		BLOCS		COMPÉTENCES
A1- Accueil et conseil en lutherie guitare		BLOC 1 Accueillir et conseiller en lutherie guitare.		1 Accueillir, renseigner et conseiller le client.
				2 Participer à l'organisation de l'espace de vente.
				3 Contribuer à la communication interne et externe.
				4 Établir un devis pour des opérations de maintenance courante.
A2 - Étude et préparation d'une intervention sur guitare.		BLOC 2 Étudier et préparer une intervention sur guitare.		5 Traduire graphiquement des solutions techniques.
				6 Traduire graphiquement des propositions esthétiques.
				7 Planifier et organiser une intervention.
A3 – Réalisation de l'entretien et des réparations courantes d'une guitare.		BLOC 3 Réaliser l'entretien et les réparations courantes d'une guitare.		8 – Organiser le poste de travail.
				9 – Entretenir et régler tout type de guitare.
				10 – Réaliser un câblage de guitare électrique et/ou apporter une modification.
				11 – Réaliser des réparations de structure.
				12 – Réaliser des retouches de vernis

DÉFINITION DES COMPÉTENCES

BLOC 1 Accueillir et conseiller en lutherie guitare			
C1 – Accueillir, renseigner et conseiller le client			
	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C1.1	Respecter une tenue professionnelle adaptée à l'image de l'entreprise.	magasin – atelier Type, marque, numéro de l'instrument Catalogues fournisseurs Tarifs et barèmes de l'entreprise Règles d'organisation de l'espace d'accueil et de vente Règlement intérieur de l'entreprise Règles d'hygiène et de sécurité État des stocks Publications culturelles en lien avec la pratique de la guitare Matériel de nettoyage Espace/cabine d'essais	La tenue prend en compte le cadre de l'entreprise.
C1.2	Adopter une attitude d'accueil.		L'attitude d'accueil respecte les exigences de l'entreprise et un contact positif est établi.
C1.3	S'exprimer oralement.		L'expression est fluide et efficace. Le registre est adapté à la clientèle.
C1.4	Interpréter la demande du client.		La demande du client est comprise.
C1.5	Présenter les produits.		La présentation permet au client d'orienter son choix.
C1.6	Accompagner le client dans la prise en main d'une guitare ou d'un accessoire.		Les conseils prennent en compte les connaissances du client et répondent à ses besoins.
C1.7	Exposer un diagnostic et une estimation de coût au client.		L'ensemble des opérations ainsi que le coût estimé sont compris par le client.
C1.8	Présenter les travaux d'entretien et de réparation réalisés au client.		L'ensemble des opérations est expliqué et des recommandations d'usage sont adressées.
C1.9	Identifier le type guitare.		L'origine et la valeur de l'instrument sont identifiées.
C1.10	Examiner visuellement et tester la guitare.		Les défauts et les dysfonctionnements sont identifiés.
C1.11	Déterminer les causes possibles du dysfonctionnement.		Tous les dysfonctionnements perceptibles sans démontage sont identifiés et la nécessité d'un démontage pour un diagnostic plus approfondi est évalué.
C1.12	Identifier le type, la marque ou le fabricant de la guitare.		Le type, la marque ou le fabricant sont identifiés.
C1.13	Situer les grands courants musicaux généraux et spécifiques à la guitare.		Les courants musicaux sont situés chronologiquement et leurs caractéristiques formelles sont identifiées.
C1.14	Identifier les types de bois et les matériaux composites de la guitare.		Les types de bois de caisse et de manche de la guitare sont identifiés.
C1.15	Identifier les types d'accastillage, de micros et d'électronique de la guitare.		Les éléments de l'accastillage, les micros et l'électronique sont identifiés.
C1.16	Exposer les caractéristiques organologiques et les propriétés acoustiques de l'instrument.		Les caractéristiques organologiques et les propriétés acoustiques de l'instrument sont présentées.
Savoirs associés : S1, S2, S3, S6, S8			

C2 – Participer à l'organisation de l'espace de vente			
	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C2.1	Participer à l'aménagement de l'espace d'accueil et de vente et à la mise en valeur des produits.	magasin – atelier Type, marque, numéro de l'instrument Catalogues fournisseurs	Les produits sont présentés par type. Leur mise en valeur est conforme aux préconisations.
C2.2	Réapprovisionner l'espace d'accueil et de vente (instruments et accessoires).	Tarifs et barèmes de l'entreprise Règles d'organisation de l'espace d'accueil et de vente	Tous les produits sont à disposition au sein du magasin.
C2.3	Respecter les consignes de sécurité et les précautions liées aux instruments.	Règlement intérieur de l'entreprise Règles d'hygiène et de sécurité État des stocks	La présentation dans l'espace de vente garantit l'intégrité des instruments.
C2.4	Nettoyer les instruments et les accessoires.	Publications culturelles en lien avec la pratique de la guitare Matériel de nettoyage Espace/cabine d'essais	Les conditions d'hygiène sont respectées. Les instruments et accessoires sont propres.
Savoirs associés : S2, S6, S7, S8			

C3 – Contribuer à la communication interne et externe.			
	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C3.1	Prendre des notes.	magasin – atelier Type, marque, numéro de l'instrument Catalogues fournisseurs Tarifs et barèmes de l'entreprise Règles d'organisation de l'espace d'accueil et de vente Règlement intérieur de l'entreprise Règles d'hygiène et de sécurité État des stocks Publications culturelles en lien avec la pratique de la guitare Matériel de nettoyage Espace/cabine d'essais	Les notes prises sont précises et exploitables.
C3.2	Établir un compte-rendu, écrit ou oral.		Le compte-rendu répond aux attentes du supérieur hiérarchique.
C3.3	Partager les informations au sein d'une équipe.		Le partage d'informations facilite le fonctionnement de l'équipe.
C3.4	Rendre compte du travail réalisé sur l'instrument avant restitution au client.		L'instrument réparé est présenté et un compte-rendu oral effectué auprès du supérieur hiérarchique.
C3.5	Effectuer une veille culturelle.		Les manifestations culturelles qui concernent la clientèle sont identifiées.
C3.6	Contribuer à la communication externe de l'entreprise.		Les produits, offres et manifestations sont mis en avant selon les méthodes déterminées par l'entreprise.
C3.7	Suivre l'activité des réseaux sociaux liée à l'entreprise.		Signaler les publications qui nécessitent l'attention ou l'intervention du supérieur hiérarchique.
Savoirs associés : S1, S2, S3, S7, S8			

C4 – Établir un devis pour des opérations de maintenance courante.			
	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C4.1	Préciser la nature des travaux à réaliser sur l'instrument.	magasin – atelier Type, marque, numéro de l'instrument Catalogues fournisseurs	L'ensemble des travaux est listé.
C4.2	Estimer le coût de l'intervention à réaliser.	Tarifs et barèmes de l'entreprise Règles d'organisation de l'espace d'accueil et de vente Règlement intérieur de l'entreprise Règles d'hygiène et de sécurité État des stocks Publications culturelles en lien avec la pratique de la guitare Matériel de nettoyage Espace/cabine d'essais	L'estimation prend en compte les différentes gammes de produits et les tarifs pratiqués par l'entreprise.
C4.3	Lister les opérations et les produits nécessaires à l'intervention.	magasin – atelier Type, marque, numéro de l'instrument Catalogues fournisseurs	Les opérations à mener et les produits nécessaires sont identifiés.
C4.4	Calculer les coûts liés à une intervention.	Tarifs et barèmes de l'entreprise Règles d'organisation de l'espace d'accueil et de vente	Le calcul prend en compte les prix fournisseurs et la grille tarifaire de l'entreprise.
C4.5	Formaliser le devis.	Règlement intérieur de l'entreprise Règles d'hygiène et de sécurité État des stocks Publications culturelles en lien avec la pratique de la guitare	Le devis rend compte du coût calculé et comprend toutes les mentions légales.

C4 – Établir un devis pour des opérations de maintenance courante.			
		Matériel de nettoyage Espace/cabine d'essais	
Savoirs associés : S1, S2, S3, S7			

BLOC 2 Étudier et préparer une intervention sur guitare			
C5 – Traduire graphiquement des solutions techniques.			
	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C5.1	Identifier les éléments constitutifs de la guitare et leurs types d'assemblages à partir d'un plan d'ensemble ou de sous-ensemble.	magasin – atelier Type, marque, numéro de l'instrument Catalogues fournisseurs Tarifs et barèmes de l'entreprise Règles d'organisation de l'espace d'accueil et de vente Règlement intérieur de l'entreprise Règles d'hygiène et de sécurité État des stocks Publications culturelles en lien avec la pratique de la guitare Matériel de nettoyage Espace/cabine d'essais	Tous les éléments sont repérés et nommés.
C5.2	Relever les informations dimensionnelles à partir d'un plan.		Les informations dimensionnelles nécessaires à la réalisation d'une intervention sont repérées.
C5.3	Établir manuellement et sur matériel informatique les plans définissant les éléments de la guitare ou d'un gabarit.		Les documents graphiques exécutés sont précis, exploitables et définissent : - les formes, les volumes et les dimensions ; - les usinages ; - les assemblages et montages ; - la quincaillerie et/ou les autres éléments à intégrer.
C5.4	Interpréter et produire un schéma de câblage.		Les schémas des fabricants sont connus. Les adaptations sont cohérentes au regard des choix de nouveaux composants.
Savoirs associés : S2, S4, S8			

C6 – Traduire graphiquement des propositions esthétiques.			
	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C6.1	Prendre en compte les contraintes fonctionnelles, formelles et esthétiques, matérielles.	magasin – atelier Type, marque, numéro de l'instrument Catalogues fournisseurs Règles d'hygiène et de sécurité Publications culturelles en lien avec la pratique de la guitare	L'ensemble des contraintes est appréhendé.
C6.2	Sélectionner et ordonner les informations plastiques, esthétiques et stylistiques propres à un projet de modification d'une guitare.		Les informations sont recueillies et exploitables.
C6.3	Traduire graphiquement et plastiquement les intentions formelles en réponse à une demande de modification d'une guitare : - croquis annotés ; - croquis perspectifs ; - schémas. en prenant en considération : - les contraintes esthétiques ; - les contraintes stylistiques ; - l'ergonomie ; - les techniques de mise en œuvre des matériaux.		La traduction est explicite. Les contraintes esthétiques, stylistiques, ergonomiques et techniques sont prises en compte.
C6.4	Appliquer des principes de mise en page dans le cadre d'une présentation.		La présentation permet la compréhension des intentions.
Savoirs associés : S1, S2, S4, S5, S8			

C7 – Planifier et organiser une intervention.			
	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C7.1	Sélectionner les outils, matériels et produits nécessaires à une intervention.	magasin – atelier Type, marque, numéro de l'instrument Catalogues fournisseurs Tarifs et barèmes de l'entreprise Règles d'organisation de l'espace d'accueil et de vente Règlement intérieur de l'entreprise Règles d'hygiène et de sécurité État des stocks Publications culturelles en lien avec la pratique de la guitare	Les outils, matériels et produits nécessaires à l'intervention sont identifiés.
C7.2	Lister les éléments de sécurité nécessaires pour mener l'intervention.		Les équipements de protection individuelle (EPI) et collectifs nécessaires à l'intervention sont listés.
C7.3	Déterminer les phases de l'intervention et les modes opératoires.		Les différentes opérations et leurs modalités d'exécution sont définies.

C7 – Planifier et organiser une intervention.			
		Matériel de nettoyage Espace/cabine d'essais	
Savoirs associés : S1, S2, S3, S6, S7, S8			

BLOC 3 Réaliser l'entretien et les réparations courantes d'une guitare			
C8 – Organiser le poste de travail.			
	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C8.1	Mettre en œuvre les mesures de sécurité.	magasin – atelier Type, marque, numéro de l'instrument Catalogues fournisseurs	Les règles de sécurité ainsi que les règles environnementales (relatives à l'utilisation des matériels et des EPI, à la gestion des produits dangereux...) sont respectées.
C8.2	Sélectionner et disposer rationnellement les outils, produits et les accessoires.	Tarifs et barèmes de l'entreprise Règles d'organisation de l'espace d'accueil et de vente Règlement intérieur de l'entreprise Règles d'hygiène et de sécurité État des stocks	La disposition prend en compte les préconisations en ergonomie et permet d'optimiser la qualité et le temps d'exécution. Le choix des outils est adapté aux tâches à exécuter.
C8.3	Organiser et vérifier le nettoyage de la zone de travail, le tri sélectif et l'évacuation réglementaire des déchets.	Matériel de nettoyage Espace/cabine d'essais	Le nettoyage, le tri et l'évacuation des déchets sont effectués.
Savoirs associés : S1, S2, S3, S6			

C9 – Entretenir et régler tout type de guitare.			
	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C9.1	Utiliser les outils en adéquation avec l'opération demandée.	magasin – atelier Type, marque, numéro de l'instrument Catalogues fournisseurs Tarifs et barèmes de l'entreprise Règles d'organisation de l'espace d'accueil et de vente Règlement intérieur de l'entreprise Règles d'hygiène et de sécurité État des stocks Matériel de nettoyage Espace/cabine d'essais	L'outillage choisi est adapté aux opérations.
C9.2	Respecter la chronologie de démontage et de remontage.		L'instrument est démonté et remonté de façon efficiente et logique selon sa structure.
C9.3	Identifier tous types de cordes.		Les cordes sont reconnues.
C9.4	Démonter et remonter les cordes.		Les cordes sont démontées, remontées en tenant compte du type de corde et de la méthode de l'atelier ou du magasin.
C9.5	Nettoyer, analyser et entretenir la touche.		La touche est propre et huilée. Les usures ou défauts nécessitant une intervention sont signalés au client.
C9.6	Mettre en œuvre un plan de recyclage des cordes.		Les cordes sont stockées conformément au plan de recyclage.
C9.7	Distinguer tous types d'instruments pour exécuter un réglage adéquat.		Le réglage prend en compte les caractéristiques de l'instrument (âge, type, marque).
C9.8	Régler l'action de jeu.		L'action est adaptée au type de guitare, optimise la jouabilité et correspond à la demande du client.
C9.9	Régler les harmoniques.		La justesse sonore est garantie.
C9.10	Régler la courbure du manche.		La courbure optimise la jouabilité et correspond à la demande du client.
C9.11	Vérifier le serrage des pièces d'accastillage.		Le serrage garantit le bon fonctionnement.
C9.12	Régler la hauteur des micros.		Le réglage optimise l'expression du micro et correspond à la demande du client.
C9.13	Définir les cotes du sillet.		Les cotes sont précisément relevées sur l'ancien sillet et sur l'instrument.
C9.14	Vérifier l'état de la gorge et la nettoyer.		La gorge est plane et propre.
C9.15	Fabriquer un sillet.		Le sillet est aux dimensions.
C9.16	Coller le sillet.		La fixation est solide et le collage est propre.

C9 – Entretenir et régler tout type de guitare.			
	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C9.17	Ajuster le sillet et réaliser sa finition.		La hauteur de corde est respectée pour la jouabilité. Le sillet est propre et sa finition est en adéquation avec le matériau.
C9.18	Poncer les frettes avec la cale à planimétrie.		Toutes les frettes sont à la même hauteur.
C9.19	Limer le dôme des frettes.		L'arrondi de frette est restitué.
C9.20	Réaliser le ponçage de finition.		L'état de surface des frettes est régulier et esthétique.
C9.21	Défretter à la pince avec ou sans chauffe.		L'intégrité de la touche est respectée.
C9.22	Poncer la touche à la cale à radius.		Le radius initial est respecté.
C9.23	Reprendre les entailles de frettes.		La profondeur est restituée.
C9.24	Réaliser le fond dur pour les touches en érable et bois assimilés.		Le fond dur est appliqué de façon régulière.
C9.25	Implanter les nouvelles frettes manuellement.		Les frettes sont toutes au même niveau.
C9.26	Poncer les bords de frettes, ajuster la planimétrie.		Le niveau est homogène. La jouabilité et l'esthétique sont assurées.
C9.27	Exécuter le vernis de finition pour les touches en érable et bois assimilés.		Le vernissage est régulier.
Savoirs associés : S1, S2, S3, S6, S8			

C10 – Réaliser un câblage de guitare électrique et/ou apporter une modification			
	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C10.1	Réaliser un câblage standard de mémoire.	magasin – atelier Type, marque, numéro de l'instrument Catalogues fournisseurs Tarifs et barèmes de l'entreprise Règlement intérieur de l'entreprise Règles d'hygiène et de sécurité État des stocks Matériel de nettoyage	Le câblage est conforme au standard de référence.
C10.2	Souder tous types de composants		La soudure est propre et solide.
Savoirs associés : S2, S3, S6, S8			

C11 – Réaliser des réparations de structures.			
	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C12 – Réaliser des retouches de vernis.			
	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C11.1	Recoller les parties bois (chevalet, manche, table, touche...).	magasin – atelier Type, marque, numéro de l'instrument Catalogues fournisseurs Tarifs et barèmes de l'entreprise Règlement intérieur de l'entreprise Règles d'hygiène et de sécurité État des stocks Matériel de nettoyage Espace/cabine d'essais	La solidité de l'assemblage est recouvrée.
C11.2	Remplacer une pièce de structure défectueuse.		La pièce, son placement et son assemblage sont conformes au modèle.
C11.3	Réparer une partie de bois de la structure.		La fonctionnalité et l'esthétique de départ sont respectées.
Savoirs associés : S1, S2, S3, S4, S6, S8			

C12.1	Sélectionner le vernis.	magasin – atelier Type, marque, numéro de l'instrument Catalogues fournisseurs Tarifs et barèmes de l'entreprise Règlement intérieur de l'entreprise Règles d'hygiène et de sécurité État des stocks Matériel de nettoyage	Le vernis sélectionné est de même type que le vernis de la guitare.
C12.2	Appliquer le vernis de retouche.		L'application du vernis permet de retrouver l'esthétique de l'instrument.

C11 – Réaliser des réparations de structures.			
	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C12 – Réaliser des retouches de vernis.			
	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
		Espace/cabine d’essais	
Savoirs associés : S1, S2, S3, S6, S8			

SAVOIRS ASSOCIÉS

L'apprenant doit, dans une situation donnée, mobiliser des éléments de savoir, tant pour comprendre cette situation que pour développer ou mettre en œuvre les compétences qui lui permettront d'agir. C'est donc en tant que ressources que les connaissances sont mobilisées dans les compétences pour réaliser des tâches (ou des activités), plus ou moins complexes sur le plan cognitif.

Chaque compétence mobilise des connaissances. Pour chaque connaissance, un niveau taxonomique d'acquisition et de maîtrise des savoirs est indiqué permettant de préciser les limites de connaissances attendues.

Spécification des niveaux d'acquisition et de maîtrise des savoirs

Le degré de complexité et d'abstraction des tâches (ou des activités) réalisées par l'élève (ou l'apprenti) est étroitement lié aux situations rencontrées et aux niveaux d'acquisition des connaissances associées que ces situations mobilisent dans chaque compétence. Il convient donc de situer ces niveaux d'acquisition suivant le niveau attendu des tâches (ou des activités).

Indicateur de niveau d'acquisition et de maîtrise des savoirs

Niveau 1 – Niveau d'information

Le candidat a reçu une **information** minimale sur le concept abordé et il sait, d'une manière globale, de quoi il s'agit. Il peut donc par exemple identifier, reconnaître, citer, éventuellement désigner un élément, un composant au sein d'un système, citer une méthode de travail ou d'organisation, citer globalement le rôle et la fonction du concept appréhendé.

Niveau 2 – Niveau d'expression

Ce niveau est relatif à l'acquisition de moyens d'**expression** et de communication en utilisant le registre langagier de la discipline. Il s'agit à ce niveau de maîtriser un savoir relatif à l'expression orale (discours, réponses orales, explications) et écrite (textes, croquis, schémas, représentations graphiques et symboliques en vigueur). Le candidat doit être capable de justifier l'objet de l'étude en expliquant par exemple un fonctionnement, une structure, une méthodologie...

Niveau 3 – Niveau de la maîtrise d'outils

Cette maîtrise porte sur la mise en œuvre de techniques, d'outils, de règles et de principes en vue d'un résultat à atteindre. C'est le niveau d'acquisition de savoir-faire cognitifs (méthode, stratégie...) Ce niveau permet donc de simuler, de mettre en œuvre un équipement, de réaliser des représentations, de faire un choix argumenté...

Niveau 4 – Niveau de la maîtrise méthodologique

Il vise à poser puis à résoudre les problèmes dans un contexte global de l'entreprise. Il correspond à une maîtrise totale de la mise en œuvre d'une démarche en vue d'un but à atteindre. Il intègre des compétences élargies, une autonomie minimale et le respect des règles de fonctionnement de l'entreprise (respect de normes, de procédures garantissant la qualité des produits et des services).

SOMMAIRE DES SAVOIRS ASSOCIÉS

S1 – Matériaux et produits

- S1.1 : Les bois, l'identification et leurs réglementations
- S1.2 : Les métaux et leurs réglementations
- S1.3 : Les colles et vernis
- S1.4 : Les graisses et huiles
- S1.5 : Les produits de polissage
- S1.6 : Les autres matériaux et produits
- S1.7 : L'innovation sur les matériaux et produits
- S1.8 : Les notions physiques
- S1.9 : Les notions chimiques
- S1.10 : Les facteurs de variation (leurs effets sur les matériaux) et les procédures à mettre en place

S2 – L'instrument

- S2.1 : Les composants et leur fonctionnement.
- S2.2 : Les assemblages
- S2.3 : L'acoustique de l'instrument

S3 – Techniques et outillages

- S3.1 : Les techniques de réparation et de finition
- S3.2 : La maintenance de l'outillage

S4 – Moyens de représentation technique

- S4.1 : L'étude de construction
- S4.2 : Les codes de langages normalisés
- S4.3 : Le Dessin Assisté par Ordinateur (DAO)

S5 – Arts appliqués

- S5.1 : Les moyens de traduction
- S5.2 : Les moyens graphiques, plastiques, chromatiques
- S5.3 : La documentation et les sources d'inspiration

S6 – Hygiène, sécurité, prévention des risques professionnels et environnement

- S6.1 : La prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
- S6.2 : La sécurité
- S6.3 : Les exigences environnementales

S7 – Entreprise et gestion

- S7.1 : Les devis, la facture et les coûts de production
- S7.2 : Les partenaires
- S7.3 : Le cadre de l'emploi
- S7.4 : Les techniques de vente
- S7.5 : Les outils numériques et de bureautique

S8 – Histoire de l'instrument, des styles et musicologie

- S8.1 : L'histoire de la musique et des instruments.
- S8.2 : L'organologie en guitare
- S8.3 : La formation musicale
- S8.4 : La sonorisation et la prise de son

MISE EN RELATION DES COMPÉTENCES ET DES SAVOIRS ASSOCIÉS

COMPÉTENCES	SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIÉS							
	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8

BLOC1	1 Accueillir, renseigner et conseiller le client.							
	2 Participer à l'organisation de l'espace de vente							
	3 Contribuer à la communication interne et externe							
	4 Établir un devis pour des opérations de maintenance courante							
BLOC2	5 Traduire graphiquement des solutions techniques							
	6 Traduire graphiquement des intentions esthétiques							
	7 Planifier et organiser une intervention							
BLOC3	8 Organiser le poste de travail							
	9 Entretenir et régler tout type de guitare							
	10 Réaliser un câblage de guitare électrique et/ou apporter une modification							
	11 Réaliser des réparations de structures							
	12 Réaliser des retouches de vernis							

S1 – Matériaux et produits

Savoirs associés	Niveaux de maîtrise			
	1	2	3	4
S1.1 Les bois, l'identification et leurs réglementations				
- Bois européens et canadiens (érable, tilleul, frêne...) - Bois africains (acajou, palissandre, ébène, bubinga, wenge,...) - Bois sud américains (palissandre...) - Bois asiatiques (palissandre...)				
S1.2 Les métaux et leurs réglementations				
- Le fer et ses alliages - Le cuivre et ses alliages (laiton et maillechort, monel...) - Autres métaux (nickel, chrome, plomb etc.)				
S1.3 Les colles et vernis				
- Colle vinylique et assimilées - Colle contact - Colle d'os - Gomme laque - Cire - Tous types de vernis, teintes et laques				
S1.4 Les graisses et huiles				
- Les graisses mécaniques - Les huiles mécaniques et huiles pour bois				
S1.5 Les produits de polissage				
Pâtes à polir (pour instruments vernis)				
S1.6 Les autres matériaux et produits				

S1 – Matériaux et produits

Savoirs associés	Niveaux de maîtrise			
– Os, plastiques, matériaux composites,...				
S1.7 L'innovation sur les matériaux et produits				
– Matériaux et produits à l'étude dans le cadre de la recherche				
S1.8 Les notions physiques				
– Densité – Dureté – Résilience – Élasticité – Résistance à la compression, à la traction, au flambage, à la torsion. – Vitesse de propagation du son				
S1.9 Les notions chimiques				
– Compatibilité, dégradation, altération, stabilité				
S1.10 Les facteurs de variation (leurs effets sur les matériaux) et les procédures à mettre en place				
– Hygrométrie – Température – Luminosité – Séchage – Procédures liées au stockage				

S2 – L'instrument

Savoirs associés	Niveaux de maîtrise			
	1	2	3	4
S2.1 Les composants et leur fonctionnement				
– Les différents éléments constituant l'instrument : manche et tête, corps et caisse, accastillage, cordes, électronique. – Rôle et fonctionnement – Positionnement – Liaison				
S2.2 Les assemblages				
– Manches vissés, collés, conducteurs – Tête rapportée et tête inclinée – Assemblage du corps de guitare électrique – Assemblage de la caisse acoustique (table, fond, éclisses et barrage)				
S2.3 L'acoustique de l'instrument				
– Vocabulaire acoustique de base – Les principes de bases de fonctionnement acoustique de l'instrument et les mécanismes de l'audition : – Notions de timbres, de fréquences, d'intensité – Modes vibratoires et modes d'excitation – Audition, perception sonore				

S3 – Techniques et outillages

Savoirs associés	Niveaux de maîtrise			
	1	2	3	4
S3.1 Les techniques de réparation et de finition				
AU NIVEAU DU MANCHE – réglage des harmoniques – planimétrie – collages AU NIVEAU DU TRAITEMENT DE SURFACE				

S3 – Techniques et outillages

Savoirs associés	Niveaux de maîtrise			
– préparation – mise en teinte – vernissage – mise en œuvre. BOIS – Fabrication d'un chevalet acoustique : Outillages nécessaires : scie, râpe, lime, défonceuse, ponceuse, perceuse Pièces nécessaires : pièce de bois, colle – Changement d'une pièce cassée : Outillages nécessaires : scie, râpe, lime, défonceuse, ponceuse, perceuse Pièces nécessaires : pièce de bois, colle ÉLECTRONIQUE – Soudure : Outillages nécessaires : fer à souder, étain. Pièces nécessaires : câbles, condensateurs, batteries-piles.				
S 3.2 La maintenance de l'outillage				
– L'affutage				
– Le nettoyage – La protection et l'entretien préventif				

S4 – Moyens de représentation technique

Savoirs associés	Niveaux de maîtrise			
	1	2	3	4
S4.1 L'étude de construction				
Les principes de base du dessin de construction : – Les traits – Les échelles – Le cartouche – La mise en page – Les projections – La cotation – Les jeux fonctionnels – Les tolérances – Les ajustements – Logiciel de construction				
S4.2 Les codes de langages normalisés				
– Les codes et langages normalisés (NF, DIN, ISO...) – Les fiches de cotes préconisées par les constructeurs – L'étiquetage produits – Les symboles chimiques des principaux éléments utilisés – Schéma électronique				
S4.3 Les bases du Dessin Assisté par Ordinateur(DAO)				
– L'architecture générale d'un logiciel de DAO. – Les principales fonctions.				

S5 – Arts appliqués

Savoirs associés	Niveaux de maîtrise			
	1	2	3	4
S5.1 Les moyens de traduction				
– Fonction des systèmes de représentation : croquis, schéma, esquisse, plan... – Dessin perspective				
S5.2 Les moyens graphiques, plastiques, chromatiques				

S5 – Arts appliqués

Savoirs associés	Niveaux de maîtrise			
- Techniques de traduction des constituants plastiques : - Formes ; - Couleurs, valeurs, matières et textures ; - Effets et rendus de la lumière. - Techniques de simplification et de stylisation.				
S5.3 La documentation et les sources d'inspiration				
- Typologie des ressources documentaires - Modes opératoires de classement - Sources d'inspiration : motifs ornementaux				

S6 – Hygiène, sécurité, prévention des risques professionnels et environnement

Savoirs associés	Niveaux de maîtrise			
	1	2	3	4
S6.1 – La prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles				
S6.1.1 Gestes et postures				
- Manutention des matériels - Déplacements - Agencement du poste de travail				
S6.1.2. Premiers secours				
- Registre de déclaration des accidents. - Gestes de premiers secours (PSC1)				
S6.1.3 Risques auditifs				
- Moyens de protection individuel et collectif - Réglementation en vigueur				
S6.1.4 Maladies professionnelles				
- Troubles auditifs - Troubles musculo-squelettiques - Troubles respiratoires				
S6.2 – La sécurité				
- Les zones à risques - Les procédures et consignes en cas d'incendie - Les règles en vigueur - Les procédures à respecter dans une situation professionnelle donnée - La manipulation des matériels : manuels, électroportatifs et machines-outils utilisées dans la facture instrumentale - La protection incendie - La protection contre les risques de pollution - Les règles générales de sécurité relatives aux équipements électriques				
S6.3 – Les exigences environnementales				
S6.3.1 Les exigences environnementales				
- La protection de l'environnement - Le recyclage et réemploi des matériaux - La réglementation - La pratique éco-responsable				
S6.3.2 La transition écologique				
Les enjeux climatiques et leur impact sur les matériaux				

S7 – Entreprise et gestion

Savoirs associés	Niveaux de maîtrise			
	1	2	3	4
S7.1 – Les devis, la facture et les coûts de production				
S7.1.1. Les principaux éléments entrant dans un coût de production				
– Charges directes fixes et variables (matières, fournitures, main d'œuvre) – Charges indirectes fixes ou variables (charges sociales, investissements, frais généraux)				
S7.1.2. La marge brute				
– Calcul de la marge brute – Calcul du taux de marge				
S7.1.3. Les éléments constitutifs d'un devis et d'une facture				
– Devis – Facturation				
S7.2 – Les partenaires				
S7.2.1. Les interlocuteurs en amont (fournisseurs, acteurs économiques, institutions publiques et privées, associations ...)				
– L'entreprise : marché national et international, institutions, organisations professionnelles, entreprises du secteur, grossistes, fournisseurs... – Vocabulaire professionnel de base en Anglais				
S7.2.2. Les principales entreprises du secteur, leurs fonctions, les situer géographiquement				
– Les entreprises du secteur – Grossistes, fabricants, fournisseurs...				
S7.3 – Le cadre de l'emploi				
– Organigramme – Fiche de poste – Convention collective nationale – Comité Social et économique – Rémunération – Développement des compétences – Contrat de travail				

Savoirs associés	Niveaux de maîtrise			
	1	2	3	4
S7.4 – Les techniques de vente				
S7.4.1. Les techniques de vente				
– L'accueil et la découverte du besoin du client – L'argumentation et la mise en valeur du produit – Les techniques de vente additionnelle – La réponse aux objections – La conclusion de la vente – La fidélisation et le service après-vente				
S7.4.2. L'organisation de l'espace de vente				
– L'espace de vente – Le magasin – La vitrine – Les salons – Les expositions				
S7.4.3. Promotion des produits				
– La vitrine et l'exposition – La publication numérique – La publication imprimée				
S7.5 – Les outils numériques et de bureautique				

Savoirs associés	Niveaux de maîtrise			
	1	2	3	4
S7.5.1. Les outils numériques et moyens de communication				
- Catalogue - Téléphone - Courrier électronique - Internet - Réseaux sociaux - Traducteurs - Visio conférence				
- Réalité virtuelle - Plateforme d'apprentissage en ligne				
S7.5.2 Les outils de bureautique				
- Suite bureautique : tableur, traitement de texte, présentation - Base de données - Applications professionnelles simples				

S8 – Histoire de l'instrument, des styles et musicologie				
Savoirs associés	Niveaux de maîtrise			
	1	2	3	4
S8.1 – L'histoire de la musique et des instruments				
S8.1.1. La musique tonale (standardisation de l'écriture)				
- Depuis l' <i>Orfeo</i> jusqu'à nos jours (ouverture d'entrée sur le figuralisme)				
S8.1.2. Les principaux compositeurs et quelques œuvres significatives pour guitare				
- Compositeurs, artistes, œuvres musicales				
S8.1.3. L'évolution des pratiques musicales (les musiciens) et des pratiques culturelles (les publics)				
- Compositeurs, artistes, œuvres musicales, orchestration				
S8.1.4. Les principales caractéristiques des familles d'instruments				
- Les familles d'instruments - Organologie, classification				
S8.2 – L'organologie en guitare				
S8.2.1. Les grandes étapes de l'évolution de la guitare de sa naissance à nos jours				
- Évolution de la guitare en lien avec les courants musicaux et la pratique des musiciens : - Les principaux luthiers en guitare - Les évolutions au plan technique, à travers son utilisation				
S8.2.2 Les techniques de jeu liées au réglage de la guitare				
S8.3 – La formation musicale				
S8.3.1. Théorie et notation musicales				
- Rythme et harmonie (rythmes binaires et ternaires, modes majeurs et mineurs, intervalles, tonalité, altération) - Déchiffrage en clef de sol et clef de fa : position des notes, formes rythmiques élémentaires - Phrasé - Cadences (thème simple de musique tonale)				
S8.3.2. Méthodes d'écoute				
- Écoute simple et écoute comparative				
S8.4 – La sonorisation et la prise de son				
Les éléments constitutifs entrant dans la chaîne du son en concert et en enregistrement : - Chaîne du son - Micros généraux et spécifiques à l'instrument - Préamplis et processeurs d'effets				

ANNEXE IV

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

Certificat d'Aptitude Professionnelle « Lutherie guitare »

IV a. – UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLOME

BLOCS	COMPETENCES	UNITÉS
BLOC 1 Accueillir et conseiller en lutherie guitare.	1 Accueillir, renseigner et conseiller le client.	UP1
	2 Participer à l'organisation de l'espace de vente	
	3 Contribuer à la communication interne et externe	
	4 Établir un devis pour des opérations de maintenance courante	
BLOC 2 Étudier et préparer une intervention sur guitare	5 Traduire graphiquement des solutions techniques	UP2
	6 Traduire graphiquement des propositions esthétiques	
	7 Planifier et organiser une intervention	
BLOC 3 Réaliser l'entretien et des réparations courantes d'une guitare	8 Organiser le poste de travail	UP3
	9 Entretenir et régler tout type de guitare	
	10 Réaliser un câblage de guitare électrique et/ou apporter une modification	
	11 Réaliser des réparations de structures	
	12 Réaliser des retouches de vernis	

Références réglementaires des unités transversales

UNITÉ UG 1

Français et histoire-géographie – enseignement moral et civique

Les programmes sur lesquels reposent l'unité sont définis par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de français des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 29 mai 2024 modifié fixant le programme d'enseignement moral et civique du cours préparatoire à la classe terminale des voies générale, technologique et professionnelle, des classes préparant au brevet national des métiers d'art et des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO n° 24 du 13 juin 2024).

UNITÉ UG 2

Mathématiques et physique-chimie

Les programmes sur lesquels reposent l'unité sont définis par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant Le programme d'enseignement de mathématiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 3 avril 2019 fixant Le programme d'enseignement de physique-chimie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

En application des dispositions de l'arrêté du 23 novembre 2023 fixant les groupements de mathématiques pour les spécialités de certificat d'aptitude professionnelle, la spécialité « Lutherie guitare » est rattachée au groupement 1.

UNITÉ UG 3

Éducation physique et sportive

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 4

Prévention-santé-environnement

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de prévention-santé-environnement des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 5

Langue vivante étrangère

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle, des classes préparant au brevet national des métiers d'art et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Unités facultatives

UF

Arts appliqués et cultures artistiques

Le programme sur lequel repose l'unité facultative d'arts appliqués et cultures artistiques est défini par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UF

Mobilité

Les compétences constitutives de l'unité facultative de mobilité sont définies par :

Arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de « mobilité » et de l'attestation MobilitéPro dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle (BO n° 35 du 26 septembre 2019).

IV b. – RÈGLEMENT D'EXAMEN

Certificat d'aptitude professionnelle « Lutherie guitare »

Certificat d'aptitude professionnelle Spécialité Lutherie guitare			Origine des candidats			
			- élèves dans un établissement public ou privé sous contrat ; - apprentis dans un CFA porté par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation ; - apprentis dans un CFA habilité au CCF ; - stagiaires de la formation professionnelle continue dans un établissement public.		- élèves dans un établissement privé hors contrat ; - apprentis dans un CFA non habilité au CCF ; - stagiaires de la formation professionnelle continue en établissement privé ; - candidats de l'enseignement à distance ; - candidats majeurs justifiant d'une expérience professionnelle ou de périodes de formation en milieu professionnel, dans le secteur concerné, et dans les trois ans précédant l'examen, d'une durée minimale de 14 semaines.	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée
Unités professionnelles						
EP1 – Accueil et conseil en lutherie guitare Partie A : Accueil et conseil Partie B : Devis Partie C : Culture musicale et organologie Partie D : Activités en milieu professionnel	UP1	5	CCF		Ponctuel Pratique, écrit et oral	3h10
EP2 – Étude et préparation d'une intervention sur guitare Partie A : Étude de construction Partie B : Arts appliqués et métier Partie C : Préparation d'une intervention	UP2	3	CCF		Ponctuel écrit et graphique	3h30
EP3 – Réalisation de l'entretien et des réparations courantes d'une guitare	UP3	9 (1)	CCF		Ponctuel Pratique	12 h
Unités générales						
EG1 – Français et histoire-géographie -enseignement moral et civique	UG1	3	CCF		Ponctuel écrit et oral	2h25 (2)
EG2 – Mathématiques et physique-chimie	UG2	2	CCF		Ponctuel écrit	1h30 (3)
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF		Ponctuel	
EG4 – Prévention-santé-environnement	UG4	1	CCF		Ponctuel écrit	1h
EG5 – Langue vivante étrangère	UG5	1	CCF		Ponctuel écrit et oral	1h06 (4)
Épreuves Facultatives (5)						
EF – Arts appliqués et cultures artistiques	UF		Ponctuel écrit	1h30	Ponctuel écrit	1h30

Certificat d'aptitude professionnelle Spécialité Lutherie guitare			Origine des candidats			
			- élèves dans un établissement public ou privé sous contrat ; - apprentis dans un CFA porté par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation ; - apprentis dans un CFA habilité au CCF ; - stagiaires de la formation professionnelle continue dans un établissement public.		- élèves dans un établissement privé hors contrat ; - apprentis dans un CFA non habilité au CCF ; - stagiaires de la formation professionnelle continue en établissement privé ; - candidats de l'enseignement à distance ; - candidats majeurs justifiant d'une expérience professionnelle ou de périodes de formation en milieu professionnel, dans le secteur concerné, et dans les trois ans précédant l'examen, d'une durée minimale de 14 semaines.	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée
EF – Mobilité	UF		(6)	(6)		

1) 1 point de coefficient est attribué à l'évaluation du chef-d'œuvre, uniquement pour les scolaires et les apprentis. L'évaluation s'effectue conformément à l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chef-d'œuvre prévue à l'examen du CAP par l'article D. 337-3-1 du Code de l'éducation.

2) Français : écrit d'une durée de 2 heures et oral d'une durée de 10 minutes. Histoire-géographie-enseignement moral et civique : oral de 15 minutes dont 5 de préparation.

3) Mathématiques : écrit d'une durée de 45 minutes. Physique-chimie : écrit d'une durée de 45 minutes.

4) Ecrit d'une durée d'une heure et oral de 6 minutes.

5) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités proposées. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

6) Les modalités d'évaluation de l'épreuve facultative de mobilité sont définies dans l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle.

IV c. – DÉFINITION DES ÉPREUVES

Certificat d'aptitude professionnelle « Lutherie guitare »

Toutes les épreuves comportent des sujets nationaux

EP1

Accueil et conseil en lutherie guitare

Coefficient : 5 – Notée sur 100 points

L'évaluation porte sur l'ensemble des éléments constitutifs de chaque compétence et s'appuie sur les critères de performance attachés aux compétences du BLOC 1 – Accueil et conseil en lutherie guitare – du référentiel de compétences (Annexe III).

En l'absence de réalisation de l'intégralité des PFMP, la mention non valide sera portée sur l'épreuve Accueil et conseil en lutherie guitare. Par conséquent, la note obtenue à cette épreuve est invalidée et le diplôme ne peut être délivré au candidat.

CONTENU

Cette épreuve est constituée de 4 parties distinctes :

- **partie A : Accueil et Conseil**
- **partie B : Devis**
- **partie C : Culture Musicale et Organologie**
- **partie D : Activités en milieu professionnel**

PARTIE A – ACCUEIL ET CONSEIL
Notée sur 40 points

Pratique orale

20 mn

Le candidat est évalué sur sa capacité à accueillir, renseigner et conseiller le client sur :

- un dysfonctionnement d'une guitare apportée par le client ;
- une intervention à réaliser sur une guitare apportée par le client ;
- l'acquisition d'une guitare ou d'accessoires pour guitare ;
- une estimation de coût.

MODES D'ÉVALUATION

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les compétences évaluées et le degré d'exigence sont identiques quel que soit le mode d'évaluation.

Évaluation par contrôle en cours de formation

L'évaluation s'appuie sur plusieurs activités permettant d'établir un suivi et un bilan des compétences visées par la partie d'épreuve. Les activités sont menées en centre de formation et en entreprise.

Le suivi de la maîtrise des compétences est établi par l'équipe pédagogique du domaine professionnel. Il comporte des bilans intermédiaires et un bilan final.

L'équipe pédagogique du domaine professionnel est composée de tous les enseignants en charge des enseignements visant les compétences et savoirs associés du référentiel de certification.

Au cours du dernier trimestre de la formation, une commission d'évaluation est réunie sous l'autorité du chef de centre. Elle est composée de l'équipe pédagogique du domaine professionnel et arrête le niveau de maîtrise des compétences du candidat.

A l'issue de la commission, l'équipe pédagogique du domaine professionnel de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- le suivi de maîtrise des compétences ;
- les bilans intermédiaires et le bilan final ;
- la proposition de note.

Ce dossier peut être mis à la disposition du jury à sa demande.

Évaluation par épreuve ponctuelle

Cette partie d'épreuve, indépendante des autres parties d'épreuve, se déroule en centre d'examen dans une salle aménagée en espace de vente ou en atelier en présence d'un client.

La commission d'évaluation est constituée de deux enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel de la spécialité. En l'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer.

PARTIE B – DEVIS <i>Notée sur 20 points</i>	Écrite	1h
---	--------	----

Le candidat est amené à établir un devis à partir d'une liste détaillée d'opérations et de réparations sur guitare dans un contexte d'entreprise appliquant une démarche éco-responsable.

Le candidat dispose de catalogues permettant de choisir les produits adaptés au contexte ainsi que des règles tarifaires de l'entreprise.

MODES D'ÉVALUATION

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les compétences évaluées et le degré d'exigence sont identiques quel que soit le mode d'évaluation.

Évaluation par contrôle en cours de formation

L'évaluation s'appuie sur plusieurs activités permettant d'établir un suivi et un bilan des compétences visées par la partie d'épreuve. Les activités sont menées en centre de formation et en entreprise.

Le suivi de la maîtrise des compétences est établi par l'équipe pédagogique du domaine professionnel. Il comporte des bilans intermédiaires et un bilan final.

L'équipe pédagogique du domaine professionnel est composée de tous les enseignants en charge des enseignements visant les compétences et savoirs associés du référentiel de certification.

Au cours du dernier trimestre de la formation, une commission d'évaluation est réunie sous l'autorité du chef de centre. Elle est composée de l'équipe pédagogique du domaine professionnel et arrête le niveau de maîtrise des compétences du candidat.

A l'issue de la commission, l'équipe pédagogique du domaine professionnel de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- le suivi de maîtrise des compétences ;
- les bilans intermédiaires et le bilan final ;
- la proposition de note.

Ce dossier peut être mis à la disposition du jury à sa demande.

Évaluation par épreuve ponctuelle

Cette partie d'épreuve, indépendante des autres parties d'épreuve, se déroule en salle équipée de postes informatiques permettant l'accès aux catalogues numériques de fournisseurs prévus par le sujet. Les postes ne sont pas connectés à internet.

La commission d'évaluation est constituée de deux enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel de la spécialité. En l'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer.

PARTIE C – CULTURE MUSICALE ET ORGANOLOGIE <i>Notée sur 20 points</i>	Écrite	1h30
---	--------	------

A partir d'une documentation écrite, iconographique et d'extraits musicaux correspondant aux périodes historiques et aux courants musicaux définis dans les savoirs-associés, le candidat est amené à répondre, par écrit et par notation musicale, à un ensemble de question.

MODES D'ÉVALUATION

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les compétences évaluées et le degré d'exigence sont identiques quel que soit le mode d'évaluation.

Évaluation par contrôle cours de formation

L'évaluation s'appuie sur plusieurs activités permettant d'établir un suivi et un bilan des compétences visées par la partie d'épreuve. Les activités sont menées en centre de formation et en entreprise.

Le suivi de la maîtrise des compétences est établi par l'équipe pédagogique du domaine professionnel. Il comporte des bilans intermédiaires et un bilan final.

L'équipe pédagogique du domaine professionnel est composée de tous les enseignants en charge des enseignements visant les compétences et savoirs associés du référentiel de certification.

Au cours du dernier trimestre de la formation, une commission d'évaluation est réunie sous l'autorité du chef de centre. Elle est composée de l'équipe pédagogique du domaine professionnel et arrête le niveau de maîtrise des compétences du candidat.

A l'issue de la commission, l'équipe pédagogique du domaine professionnel de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- le suivi de maîtrise des compétences ;
- les bilans intermédiaires et le bilan final ;
- la proposition de note.

Ce dossier peut être mis à la disposition du jury à sa demande.

Évaluation par épreuve ponctuelle

Cette partie d'épreuve, indépendante des autres parties d'épreuve, se déroule en salle équipée d'un système de diffusion audio permettant une écoute collective d'extraits musicaux.

La commission d'évaluation est constituée de deux enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel de la spécialité. En l'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer.

PARTIE D – ACTIVITÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL <i>Notée sur 20 points</i>	Orale	20 mn
---	-------	-------

Cette partie d'épreuve prend en compte la formation en milieu professionnel ou les activités professionnelles réalisées en entreprise.

MODES D'ÉVALUATION

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les compétences évaluées et le degré d'exigence sont identiques quel que soit le mode d'évaluation.

Évaluation par contrôle en cours de formation

- l'évaluation s'appuie sur plusieurs activités permettant d'établir un suivi et un bilan des compétences visées par la partie d'épreuve. Les activités sont menées en entreprise.

Le suivi de la maîtrise des compétences est établi par l'équipe pédagogique du domaine professionnel. Il comporte des bilans intermédiaires et un bilan final.

L'équipe pédagogique du domaine professionnel est composée de tous les enseignants en charge des enseignements visant les compétences et savoirs associés du référentiel de certification.

Au cours du dernier trimestre de la formation, une commission d'évaluation est réunie sous l'autorité du chef de centre. Elle est composée de l'équipe pédagogique du domaine professionnel et arrête le niveau de maîtrise des compétences du candidat.

A l'issue de la commission, l'équipe pédagogique du domaine professionnel de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- le suivi de maîtrise des compétences ;
- les bilans intermédiaires et le bilan final ;
- la proposition de note.

Ce dossier peut être mis à la disposition du jury à sa demande.

Évaluation par épreuve ponctuelle – dossier et présentation orale – durée : 20 minutes

Cette partie d'épreuve se déroule dans le centre d'examen.

A travers un dossier de synthèse et une présentation orale, le candidat expose son expérience en milieu professionnel en précisant des activités qu'il y a menées.

Le dossier de synthèse est noté sur 16 points et sa présentation orale sur 24 points.

Le dossier imprimé doit être remis au centre d'examen selon un calendrier fixé par le service des examens.

LE DOSSIER DE SYNTHÈSE – 16 points

Le candidat réalise un dossier de synthèse qui ne dépasse pas 12 pages (format A4) et comporte deux parties :

- une description concise de l'entreprise et de son environnement ;
- une description détaillée d'activités professionnelles sélectionnées parmi celles menées en entreprise.

En l'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à cette partie d'épreuve. Si le dossier est incomplet, le candidat est interrogé et une note lui est attribuée.

LA PRÉSENTATION ORALE DU DOSSIER – 24 points

L'exposé, au cours duquel le candidat ne sera pas interrompu, est d'une durée de 10 minutes. A l'issue de l'exposé, au cours d'un entretien de 10 mn, le jury questionne le candidat sur :

- l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise ;
- l'organisation du travail, les solutions et moyens de mise en œuvre retenus et leurs justifications.

La commission d'évaluation est constituée de deux enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel de la spécialité. En l'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer.

EP2

Étude et préparation d'une intervention sur guitare

Coefficient : 3 – Notée sur 60 points

L'évaluation porte sur l'ensemble des éléments constitutifs de chaque compétence et s'appuie sur les critères de performance attachés aux compétences du BLOC 2 – Étudier et préparer une intervention sur guitare – du référentiel de compétences (Annexe III).

CONTENU

Cette épreuve est constituée de 3 parties distinctes :

- **partie A : Étude de construction**
- **partie B : Arts appliqués au métier**
- **partie C : Préparation d'une intervention**

PARTIE A – ÉTUDE DE CONSTRUCTION Notée sur 20 points	Écrite et graphique	1h
---	---------------------	----

Le candidat est amené à collecter des informations à partir de documents techniques et à réaliser ou compléter des vues d'ensemble ou de sous ensemble de guitares.

MODES D'ÉVALUATION

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les compétences évaluées et le degré d'exigence sont identiques quel que soit le mode d'évaluation.

Évaluation par contrôle en cours de formation

L'évaluation s'appuie sur plusieurs activités permettant d'établir un suivi et un bilan des compétences visées par la partie d'épreuve. Les activités sont menées en centre de formation et en entreprise.

Le suivi de la maîtrise des compétences est établi par l'équipe pédagogique du domaine professionnel. Il comporte des bilans intermédiaires et un bilan final.

L'équipe pédagogique du domaine professionnel est composée de tous les enseignants en charge des enseignements visant les compétences et savoirs associés du référentiel de certification.

Au cours du dernier trimestre de la formation, une commission d'évaluation est réunie sous l'autorité du chef de centre. Elle est composée de l'équipe pédagogique du domaine professionnel et arrête le niveau de maîtrise des compétences du candidat.

A l'issue de la commission, l'équipe pédagogique du domaine professionnel de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- le suivi de maîtrise des compétences ;
- les bilans intermédiaires et le bilan final ;
- la proposition de note.

Ce dossier peut être mis à la disposition du jury à sa demande.

Évaluation par épreuve ponctuelle

Cette partie d'épreuve, indépendante des autres parties d'épreuve, se déroule en salle équipée de postes informatiques permettant la consultation de vues techniques prévues par le sujet. Les postes ne sont pas connectés à internet.

La commission d'évaluation est constituée de deux enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel de la spécialité. En l'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer.

PARTIE B – ARTS APPLIQUÉS AU MÉTIER <i>Notée sur 20 points</i>	Écrite et graphique	1h30
--	---------------------	------

A partir d'une problématique simple, posée sous la forme de tout ou partie d'un cahier des charges et d'une documentation iconographique, le candidat propose des solutions esthétiques recevables.

MODES D'ÉVALUATION

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les compétences évaluées et le degré d'exigence sont identiques quel que soit le mode d'évaluation.

Évaluation par contrôle en cours de formation

L'évaluation s'appuie sur plusieurs activités permettant d'établir un suivi et un bilan des compétences visées par la partie d'épreuve. Les activités sont menées en centre de formation et en entreprise.

Le suivi de la maîtrise des compétences est établi par l'équipe pédagogique du domaine professionnel. Il comporte des bilans intermédiaires et un bilan final.

L'équipe pédagogique du domaine professionnel est composée de tous les enseignants en charge des enseignements visant les compétences et savoirs associés du référentiel de certification.

Au cours du dernier trimestre de la formation, une commission d'évaluation est réunie sous l'autorité du chef de centre. Elle est composée de l'équipe pédagogique du domaine professionnel et arrête le niveau de maîtrise des compétences du candidat.

A l'issue de la commission, l'équipe pédagogique du domaine professionnel de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- le suivi de maîtrise des compétences ;
- les bilans intermédiaires et le bilan final ;
- la proposition de note.

Ce dossier peut être mis à la disposition du jury à sa demande.

Évaluation par épreuve ponctuelle

Cette partie d'épreuve, indépendante des autres parties d'épreuve, se déroule en salle équipée de tables pouvant recevoir au moins trois formats A3.

La commission d'évaluation est constituée de deux enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel de la spécialité. En l'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer.

PARTIE C – PRÉPARATION D'UNE INTERVENTION <i>Notée sur 20 points</i>	Écrite	1h
--	--------	----

A partir d'informations sur une opération de maintenance ou de réparation à effectuer et d'une documentation sur les équipements et les méthodes de l'entreprise, le candidat définit les différentes phases de l'opération en précisant les modalités de mise en œuvre et la chronologie.

MODES D'ÉVALUATION

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les compétences évaluées et le degré d'exigence sont identiques quel que soit le mode d'évaluation.

Évaluation par contrôle en cours de formation

L'évaluation s'appuie sur plusieurs activités permettant d'établir un suivi et un bilan des compétences visées par la partie d'épreuve. Les activités sont menées en centre de formation et en entreprise.

Le suivi de la maîtrise des compétences est établi par l'équipe pédagogique du domaine professionnel. Il comporte des bilans intermédiaires et un bilan final.

L'équipe pédagogique du domaine professionnel est composée de tous les enseignants en charge des enseignements visant les compétences et savoirs associés du référentiel de certification.

Au cours du dernier trimestre de la formation, une commission d'évaluation est réunie sous l'autorité du chef de centre. Elle est composée de l'équipe pédagogique du domaine professionnel et arrête le niveau de maîtrise des compétences du candidat.

A l'issue de la commission, l'équipe pédagogique du domaine professionnel de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- le suivi de maîtrise des compétences ;
- les bilans intermédiaires et le bilan final ;
- la proposition de note.

Ce dossier peut être mis à la disposition du jury à sa demande.

Évaluation par épreuve ponctuelle

Cette partie d'épreuve, indépendante des autres parties d'épreuve, se déroule en salle.

La commission d'évaluation est constituée de deux enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel de la spécialité. En l'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer.

EP3

Réalisation de l'entretien et des réparations courantes d'une guitare**Coefficient : 9 (1) – Notée sur 160 points (+ 20 points pour l'évaluation du chef-d'œuvre)**

L'évaluation porte sur l'ensemble des éléments constitutifs de chaque compétence et s'appuie sur les critères de performance attachés aux compétences du BLOC 3 – Réaliser l'entretien et les réparations courantes d'une guitare – du référentiel de compétences (annexe III).

CONTENU

ENTRETIEN, RÉPARATION, MAINTENANCE <i>Notée sur 160 points</i>	Pratique	12h
---	----------	-----

A partir d'informations sur les opérations à réaliser et les méthodes de l'entreprise, le candidat doit exécuter des réglages, des réparations de structures, des câblages et des fabrications de pièces avec l'outillage, les matériaux et produits mis à disposition.

MODES D'ÉVALUATION

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les compétences évaluées et le degré d'exigence sont identiques quel que soit le mode d'évaluation.

Évaluation par contrôle en cours de formation

L'évaluation s'appuie sur plusieurs activités permettant d'établir un suivi et un bilan des compétences visées par la partie d'épreuve. Les activités sont menées en centre de formation et en entreprise.

Le suivi de la maîtrise des compétences est établi par l'équipe pédagogique du domaine professionnel. Il comporte des bilans intermédiaires et un bilan final.

L'équipe pédagogique du domaine professionnel est composée de tous les enseignants en charge des enseignements visant les compétences et savoirs associés du référentiel de certification.

Au cours du dernier trimestre de la formation, une commission d'évaluation est réunie sous l'autorité du chef de centre. Elle est composée de l'équipe pédagogique du domaine professionnel et arrête le niveau de maîtrise des compétences du candidat.

A l'issue de la commission, l'équipe pédagogique du domaine professionnel de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- le suivi de maîtrise des compétences ;
- les bilans intermédiaires et le bilan final ;
- la proposition de note.

Ce dossier peut être mis à la disposition du jury à sa demande.

Évaluation par épreuve ponctuelle

Cette épreuve se déroule en atelier.

La commission d'évaluation est constituée de deux enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel de la spécialité. En l'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer.

ANNEXE V

PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Certificat d'aptitude professionnelle « Lutherie guitare »

La période de formation en milieu professionnel se déroule dans une ou plusieurs entreprises définies par le référentiel des activités professionnelles accueillant des professionnels qualifiés.

Ces entreprises d'accueil répondent aux exigences de la formation de tout candidat aux épreuves du certificat d'aptitude professionnelle Lutherie guitare.

Le tuteur ou le maître d'apprentissage contribue à la formation en parfaite collaboration avec l'équipe pédagogique du centre de formation. Il veille à assurer la complémentarité des savoirs et des savoir-faire entre l'organisme de formation et l'entreprise d'accueil.

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Objectifs de formation en milieu professionnel

La formation en milieu professionnel est une phase déterminante menant au diplôme. L'élève, l'apprenti ou le stagiaire de la formation continue doit participer aux activités de l'entreprise et réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur ou du maître d'apprentissage.

L'élève, pendant la Période de formation en milieu professionnel (PFMP), l'apprenti ou le stagiaire de formation continue :

- conforte et met en œuvre ses compétences en les adaptant au contexte professionnel ;
- développe de nouvelles compétences.

La formation en milieu professionnel a pour objectifs de :

- analyser des situations professionnelles et s'adapter aux diverses demandes ;
- découvrir une entreprise dans son fonctionnement avec la diversité de ses activités ;
- être sensibilisé à la culture d'entreprise ;
- s'insérer dans une équipe professionnelle ;
- mettre en œuvre des techniques ;
- mobiliser les connaissances associées dans l'exercice de ses activités ;
- conduire une veille documentaire professionnelle.

2. ORGANISATION DANS LES DIFFÉRENTES VOIES*2.1. Voie scolaire*

► Répartition des périodes et structures d'accueil :

La durée des périodes de formation en milieu professionnel est de 12 semaines.

Les PFMP sont réparties sous la responsabilité du chef d'établissement sur les deux années du cycle de formation, dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 novembre 2018 modifié relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle et de son annexe.

Les lieux d'accueil des PFMP doivent permettre au cours de la formation le développement des compétences du référentiel.

► Accompagnement et suivi pédagogiques :

La recherche et le choix des entreprises d'accueil relèvent de la responsabilité de l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation comme le précise la circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016 (BOEN du 31 mars 2016). L'intérêt que porteront les professeurs à l'entreprise et au rôle du tuteur permettra d'assurer la continuité de la formation. Le professeur négociera avec le tuteur les tâches qui seront confiées à l'élève durant son immersion et qui devront correspondre aux compétences à développer en entreprise.

Chaque période fait l'objet d'un bilan individuel établi conjointement par le tuteur, l'équipe pédagogique et l'élève. Ce bilan indique l'inventaire, l'évaluation des tâches et activités confiées ainsi que les performances réalisées pour chacune des compétences prévues.

– Cadre juridique :

L'organisation de la période de formation doit faire l'objet obligatoirement d'une convention entre le chef de l'entreprise accueillant les élèves et le chef de l'établissement scolaire, conformément à la convention type relative à la formation en milieu professionnel des élèves de lycée professionnel définie en annexe de la circulaire précitée. L'annexe pédagogique précise les tâches qui seront confiées à l'élève. Le cadre réglementaire des stages et périodes de formation en milieu professionnel est fixé dans le code de l'éducation (articles D. 124-1 à R. 124-13).

Pendant les périodes de formation en milieu professionnel, l'élève a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant référent. Une attestation de

PFMP est délivrée par l'organisme d'accueil à tout élève. Cette attestation mentionne la durée effective totale de la période.

2.2. Voie de l'apprentissage

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions en vigueur du code du travail. L'entreprise doit appartenir à un des secteurs d'activités du référentiel d'activités professionnelles.

Afin d'assurer la cohérence de la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer le maître d'apprentissage des objectifs de la formation en milieu professionnel, des compétences à acquérir ou à mettre en œuvre dans le contexte professionnel et des modalités de la certification.

Il est important que les diverses activités de la formation soient réalisées par l'apprenti en entreprise.

En cas de situation d'entreprise n'offrant pas tous les aspects de la formation, l'article R. 6223-10 du code du travail sera mis en application.

2.3. Voie de la formation professionnelle continue

La formation se déroule en milieu professionnel et en centre de formation continue. Ces deux lieux assurent conjointement l'acquisition des compétences figurant dans le référentiel du diplôme.

Lors de son inscription à l'examen, le candidat est tenu de présenter soit un certificat attestant qu'il a suivi la formation de 12 semaines en entreprise, requise pour se présenter à l'examen soit un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a participé à des activités visées par le diplôme en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen, ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

A l'issue de chaque période de formation, l'attestation de présence doit être renseignée et signée par le tuteur ou, le cas échéant, l'employeur. Elle précise la période, la structure et le nombre de semaines effectuées.

3. CANDIDAT EN FORMATION A DISTANCE

Les candidats relèvent, selon leur statut (scolaire, apprenti, stagiaire de la formation professionnelle continue), de l'un des cas précédents.

4. CANDIDAT POSITIONNÉ

La décision de positionnement est prise par le recteur après avis de l'équipe pédagogique. Pour le candidat ayant bénéficié d'une décision de positionnement en application de l'article D. 337-4 du code de l'éducation, la durée de la formation en milieu professionnel ne peut être inférieure à :

- cinq semaines pour les candidats préparant l'examen du CAP par la voie scolaire ;
- six semaines pour les candidats de la formation professionnelle continue.

Les entreprises retenues pour les immersions en milieu professionnel doivent permettre au candidat de découvrir les secteurs d'activité ciblés par le référentiel, en adéquation avec le positionnement établi.

5. CANDIDAT MAJEUR SANS FORMATION A LA PRÉSENTE SPÉCIALITÉ DE CAP

Le candidat majeur au 31 décembre de l'année de l'examen au CAP doit justifier d'une expérience professionnelle ou de périodes de formation en milieu professionnel, dans le secteur concerné, et dans les trois ans précédant l'examen, d'une durée minimale de 14 semaines.